

L'ALTERNATIVE

Toute l'actualité | Vos idées | Nos propositions



Terrain de basket

Le terrain de basket nouvellement restauré sera-t-il conservé lors de l'aménagement du parc de Sept Heures? Cette question posée par **Arnaud Fagard** n'est pas encore tranchée... En effet, les plans de rénovation du parc n'en tiennent pas compte, le restreignant simplement à un minuscule demi-terrain dans le fond afin de laisser place à une esplanade large de pratiquement deux fois la surface de la place Royale pour l'organisation, entre autres, de concerts lors des Francofolies.

Soutenir A+

Devenez ou restez membre Alternative-plus pour l'année 2021, il vous suffira de verser 20€ (ou 10€ pour les étudiants, les pensionnés) sur notre compte : BE35 0689 3250 0837

Arnaud Fagard, trésorier
arnaudfagard@gmail.com



Telle une machine sourde aux imprécations, la majorité continue sur sa lancée entêtée, tournant le dos aux revendications de ses citoyens: elle détruira le Golf Hôtel, elle réalisera le projet insensé de Mambaye-Hoctaisart, elle dévastera nos campagnes en érigeant des lotissements et des voiries inadaptés à Nivezé et à Creppe, elle mettra à genoux les commerçants de la rue Servais... Jusqu'à quand?

Seuls contre tous: les commerçants et les riverains de la rue Servais

Alternative-plus se réjouit que le bâtiment des Anciens Thermes, vide depuis mars 2004, soit enfin restauré alors que l'on savait depuis 1993, par l'achat d'un terrain, qu'un nouveau centre thermal s'érigerait sur la colline d'Annette et Lubin. Le manque d'anticipation de la majorité absolue libérale est flagrant. Il faudra attendre 2008 pour que le Collège présente l'idée d'un complexe de luxe avec un hôtel 4 étoiles (construit en face du Radisson), des appartements hauts de gamme et une galerie commerciale dans un bâtiment qui est resté vide pendant 17 ans, avec les dégradations intérieures qu'il a connues et sa non location, cela au détriment des finances communales. On peut se réjouir de ce projet qui prend forme mais à quel prix et quel

gaspillage des deniers publics? Le manque à gagner représente rien qu'en location un coût pharaonique de 800.000 €! (Mais l'échevine des Finances n'est pas gênée de nous refuser l'octroi d'un chèque sport de 20 euros par enfant de 5 à 18 ans en nous demandant de faire des économies!) Alternative-plus s'est abstenu sur le point concernant l'élargissement du périmètre des parkings souterrains dans l'emprise de la rue Servais et de la rue de la Poste car, a expliqué **Frank Gazzard**, nous n'avons pas compris la raison de cette modification; et, surtout, elle va aggraver les nuisances pour les riverains du chantier, habitants et commerçants. Bien que nous puissions admettre l'utilité de cette modification, nous ne pouvons tolérer que celle-ci arrive aussi tard. Ce manque d'anticipation et de communication est un véritable pied-de-nez aux riverains et aux commerçants qui auraient pu prendre alors leurs dispositions en toute connaissance de cause. Les plaintes de ces derniers, multiples et justifiées, arracheront peut-être à la majorité quelques panneaux sur la place Verte signalant qu'il reste des commerces ouverts dans une triste rue Servais impactée pour longtemps (fin 2022, aux dernières nouvelles... si tout va bien!) ou un relogement des commerces dans les cellules vides de la rue Dagly, demandes faites par A+.

Un, deux, trois lotissements et un village de vacances: quand est-ce que ça s'arrête?

Premier lotissement: Nivezé: La création d'une nouvelle voirie communale dans le futur lotissement de Nivezé, en face du Tonnelet, n'a pas fait l'unanimité; le projet non plus, d'ailleurs. La CCATM (commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité) avait d'ailleurs rendu à ce sujet un avis défavorable, a fait remarquer **Claude Brouet** mais, comme cette commission, suite au Covid (la belle excuse...) ne s'est plus réunie depuis perpète et que son avis a été rendu en retard et pour cause, il a été jugé favorable et son avis ainsi que celui du DNF n'ont pas été suivis.

Deuxième lotissement: Creppe: C'est toute la place communale de Creppe qui sera impactée par une nouvelle voirie menant à un lotissement en arrière des maisons de la rue de l'Eglise, ainsi que par 5 parkings qui la flanqueront. Une initiative que ne comprennent pas les riverains (300 signatures de la pétition et 35 lettres de réclamation) qui ont rencontré en septembre le promoteur et les échevins concernés, sinon par le fait que le terrain à bâtir, trop exigü pour contenir autant de maisons (9!) obligerait les architectes à créer du parking en-dehors du lotissement, dans l'espace public. «Il ne restera rien de la place», a argumenté **Frank Gazzard**, «un lieu de vie et de jeux qui est aussi la zone de rebroussement du bus matin et soir. Tous les paramètres ont-ils bien été pris en compte?» Et d'ajouter que ce lotissement, outre son caractère intrusif et ses 4 écarts par maison au RGBSR (règlement général des bâtisses en site rural), ce qui fait 36 écarts au total, est surélevé par rapport aux jardins voisins, risquant donc d'occasionner des ruissellements voire des inondations chez les riverains, et exige de supprimer le chemin vicinal n°69, un ancêtre de 1841 dont la double haie vénérable abrite pas moins de 15 espèces d'oiseaux différentes, pour le recréer ailleurs, mais en mode urbain. L'échevin des Travaux a invité le comité de quartier à réfléchir ensemble à l'aménagement de la place; mais la route et les 5 parkings sont bien sûr maintenus. Les riverains n'en resteront pas là; ils réclament que le nombre de maisons dans le lotissement soit revu à la baisse: 4 ou 5 maximum. Petite remarque intéressante: pas d'avis du DNF (pourtant obligatoire) dans le dossier...

Troisième lotissement: Mambaye: un S.O.L. (schéma d'orientation local) très contesté de retour, avec un cadre trop vague qui n'indique ni le nombre de logements ni le nombre estimé de personnes résidentes, ni les mesures de préservation de la forêt proche, et dont l'étude du bruit se présente mal vu qu'elle est impossible à réaliser pour le moment; des études comparatives établies dans d'autres

communes ne reflèteront en rien la réalité de terrain de Mambaye, situé dans une cuvette réverbérant les sons. Un projet intéressant mais trop dense et mal situé, a déclaré **Frank Gazzard**, projet qui ne tient compte ni des plaintes des riverains, ni de leur pétition, ni de leurs lettres de réclamation, ni des manifestations citoyennes. Redensifier le centre-ville au lieu d'étirer l'habitat dans nos campagnes et de provoquer des flux de circulation dans des rues résidentielles non prévues à cet effet serait beaucoup plus pertinent, selon Alternative-plus.

«On ira jusqu'au bout!» **Paul Mordan**, un rempart dans la tempête du Golf Hôtel

Une ruine pour l'échevin des Travaux, un danger public pour la bourgmestre, un fleuron patrimonial à sauver pour Alternative-plus et pour les défenseurs du patrimoine, le Golf Hôtel est voué à la démolition par une majorité qui a fait la part trop belle à un propriétaire peu scrupuleux, qui a obtenu en fin de compte ce qu'il voulait: abattre un bâtiment jugé inapte au regard de ses ambitions immobilières personnelles. **Paul Mordan** a jugé indécent que des décideurs politiques prennent le pas sur des experts, des agents autorisés et des spécialistes en matière d'architecture et de patrimoine, et rendent des devis incomplets pour l'épinglage de la façade (une seule entreprise consultée!) et la démolition (pas de poste «enlèvement des gravats»). Des choix essentiels se retrouvent donc biaisés par absence d'informations fiables et une façade de valeur que l'on pourrait maintenir -au minimum- risque d'être réduite en poussière sur base de chiffres fanfarons. **Paul Mordan** a interpellé la bourgmestre, qui s'est abstenue de répondre, en lui faisant remarquer que le prétendu problème de sécurité publique derrière lequel elle se cachait sans cesse pour justifier sa décision était bel et bien fallacieux puisque aucune mesure de protection du bâtiment n'avait été prise à Balmoral, aucun panneau d'avertissement de danger d'éboulement ne figurant sur les palissades entourant l'hôtel et les barrières interdisant l'accès au chemin limitrophe étant renversées. «Vous aurez à répondre de cet acte de démolition d'un élément de notre patrimoine devant les citoyens, vous en porterez la responsabilité», a ajouté notre conseiller. «Et nous ne lâcherons rien!»

Focus sur notre commune Zéro déchet...

Beau projet ouvert à tous, que le projet Zéro Déchet qui a été présenté jeudi soir par Intradél, en partenariat avec le service Environnement, et dont l'objectif est de faire baisser la production de déchets dans notre commune. **Claude Brouet** a demandé à connaître les origines des productions de déchets, afin de cibler les personnes ou communautés à responsabiliser et d'éviter de mettre toujours le citoyen ordinaire sur la sellette, faisant remarquer au passage l'échec actuel de la mise en œuvre de la motion zéro plastique. Il a rappelé la difficulté pour les plus précarisés, peut-être non motorisés, de se rendre au parc à conteneurs et a demandé aux services d'organiser une deuxième collecte gratuite d'encombrants avec une meilleure information à l'appui car la première du mois de mars est passé quasiment inaperçue. En effet, le danger est grand de retrouver des débris indésirables dans la nature, ce qui coûte peut-être plus cher en ramassage qu'une collecte supplémentaire.

... et sur le plan Maya

Une subvention de 2500€ de la Région wallonne a permis de replanter des haies d'arbres et d'arbustes mellifères dont 320 groseillers et 50 sorbiers, une initiative dont se réjouit Alternative-plus, sensible à la préservation de la nature. En réponse à une question de **Claude Brouet**, nous apprenons ainsi que si 40 arbres ont été abattus à Spa, il en a été replanté en contrepartie 167 sous forme de hautes-tiges et 500 sous forme arbustive.

Festivals

Le festival de théâtre sera hébergé dans une salle de l'hôtel de ville pour un loyer de 100€, tandis que Belgomania (Francofolies) louera deux bureaux dans le centre Jeunes de la rue Hanster pour la somme de 200€. (**Arnaud Weber et Arnaud Fagard**)

Transparence?

La majorité a refusé le point Transparence défendu par **Arnaud Fagard**, point qui venait compléter les obligations légales en faisant la lumière sur les revenus des mandataires, tirés des asbl subventionnées par la Ville; il avait aussi le mérite de rappeler l'importance de la législation concernant les conflits d'intérêts.

Digressions...

Petite réflexion de **Claude Brouet**: la majorité va-t-elle encore longtemps taper sur les doigts d'A+ sous prétexte de digressions, tout en permettant à la bourgmestre et à un conseiller d'en faire, et de très longues sinon carrément inopportunes, sans que le président du Conseil n'intervienne?

Aide aux hôteliers

Afin de venir en aides aux hôteliers fortement impactés par la crise de la Covid, **Arnaud Fagard** a proposé qu'on postpose l'augmentation de la taxe de séjour de quelques mois.

Et si les promeneurs ramassaient des déchets tout en marchant?

C'est une initiative qui a été lancée par **Philippe Hourlay** en ce week-end de printemps, les 20 et 21 mars, et qui a été suivie par des groupes de citoyens; un vrai succès, les courageux nettoyeurs remplissant une dizaine de sacs poubelles de la Ville en suivant 5 circuits différents qui couvraient quelques zones sensibles du territoire. Merci au service Environnement pour les pinces, les gants et les sacs, et pour la collecte rapide de ces derniers.

Un bois précieux dont le prix de l'entretien l'est tout autant...

Rénover le bardage en cèdre de l'école de Nivezé coûterait 25000€, un prix prohibitif pour un bardage très abîmé mais trop jeune encore (2014) pour être déjà l'objet d'une restauration, d'autant plus que le cahier des charges, fort réduit, a fait remarquer **Paul Mordan**, justifie très mal une telle dépense; ce point, visiblement trop peu étudié, a été reporté à une séance ultérieure. **Mélissa Leemans** a profité de l'occasion pour rappeler que l'échevin des Travaux, le 19 novembre 2019, avait promis en Conseil communal de réparer l'entrée de l'école de Creppe ainsi que le parvis de l'église, des travaux bien nécessaires au vu de l'état de délabrement de l'entrée de l'école. Justifier la création d'un lotissement par la nécessité de sauver l'école en lui amenant de nouveaux élèves, comme l'a déclaré lors d'un conseil précédent l'échevin de l'Enseignement, n'a pas de sens si elle ne retrouve pas bien vite un visage accueillant et attractif.

La majorité ne veut pas de l'opposition dans le bulletin communal.

Alors que cette pratique est courante dans d'autres communes, à Chaudfontaine et à Stavelot notamment, elle est refusée à Spa: l'opposition n'a pas le droit de s'exprimer, même de façon strictement informative, dans le bulletin communal édité trois fois par an. Ce rejet du débat est regrettable, a déploré **Frank Gazzard**, le bulletin représentant un catalogue des actions réalisées par la majorité, ce qui constitue une forme de publicité déguisée refusée aux autres partis qui ne jouissent d'aucun canal pour se faire connaître, à part Facebook. La bourgmestre estime que le conseil consultatif de la Communication suffit largement pour que les autres partis s'expriment. Une méthode bien peu démocratique pour museler les partis d'opposition.